

Revue Etudes Economiques

ISSN 2602-7925





Volume:15/ N°: 02 (2021), p 505-522

Analyse du marché de change parallèle dans une économie dominée par l'informalité dans une perspective de sa substitution en Algérie

Analysis of the parallel foreign exchange market in an economy dominated by informality with a view to its substitution in Algeria

SI TAHAR Amira

Université Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou (Algérie)

sitaharamira@yahoo.com

ABRIKA Belaid

Université Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou Algérie)

belaidamazigh@yahoo.fr

Résumé:	informations sur l'article
L'économie informelle occupe une place importante dans les pays en voie de développement. En Algérie, elle constitue une réplique à une économie dirigée qui progressivement engage ce pays dans la voie de pénuries. Par conséquent, le change parallèle des devises qui a commencé à se développer à partir des années 1970. L'ouverture économique à partir des années 1990 dans le contexte de crise politique et	Reçu 28/05/2021 Acceptation 23/06/2021
économique accentué par la transition vers l'économie de marché n'a pas freiné ce marché. De ce fait, notre contribution s'appuie sur une analyse du marché de change parallèle des devises en Algérie. La problématique de notre article aborde les facteurs qui s'y rattachent ainsi que les mesures prises par les pouvoirs publics pour lutter contre le développement de ce marché de change parallèle.	Mots clés: ✓ marché de change parallèle ✓ économie informelle ✓ taux de change
Abstract:	Article info
Abstract: The informal economy occupies an important place in developing countries. In Algeria, it is a response to a controlled economy which is gradually leading this country down the path of shortages. Therefore, the parallel exchange of currencies which began to develop from the 1970s. The economic opening up from the 1990s in the context of political and economic crisis accentuated by the transition to a market economy did not	Article info Received 28/05/2021 Accepted 23/06/2021

*Auteur correspondent.

1. Introduction

L'Algérie, comme le cas des autres pays en voie de développement se caractérise par l'importance et le développement de son économie informelle. Cette dernière, est considérée comme un palliatif aux défaillances d'abord du modèle de l'économie socialiste administrée adopté durant les premières décennies après l'indépendance; puis le modèle basé sur l'économie de marché à travers une transition qui a basculé le pays dans une démarche institutionnelle aboutissant à l'ouverture économique et à la démonopolisation du commerce extérieur depuis la crise socioéconomique des années 1980.

Considéré comme l'un des segments des plus importants de l'économie informelle, le marché parallèle de change des devises s'inscrit dans une logique processuelle conforme à des contextes économiques différents qu'a connus l'Algérie, c'est-à-dire, à partir de la période de l'économie planifiée et centralisée, où le change parallèle des devises a commencé à se développer. Ensuite, ce marché a pris de l'ampleur et ne cesse de devenir complexe depuis l'entrée dans la période de transition institutionnelle vers l'économie de marché à partir du début des années 1990. Cela a causé, comme première conséquence, une contrainte majeure pour le développement des secteurs financier et économique en Algérie.

De ce fait, il est question de savoir « Comment le marché de change parallèle des devises impact-il le développement de l'économie informelle en Algérie? Et qu'elles sont les mesures institutionnelles prises par l'Etat pour lutter contre le développement de ce dit marché? ».

Pour répondre à ce double questionnement, notre méthodologie articule entre les aspects théoriques déclinant le cadre conceptuel de référence et notre d'étude empirique nous appliquerons au cas de l'Algérie afin d'apporter quelques éclaircissements sur la politique de change, la logique qui anime le marché de change parallèle des devises (la convertibilité partielle du dinar et l'absence des bureaux de change, etc.) ainsi que l'influence qu'il exerce sur le développement de l'économie informelle, et enfin, de voir les mesures institutionnelles prises pour lutter contre ce marché parallèle.

2. Cadre conceptuel de référence

Le cadre conceptuel de référence, mobilisé pour cette contribution, s'articule autour des notions considérées comme fondamentales et qui nécessitent une transposition au cas de l'Algérie pour déduire la nature du marché des changes parallèle, ainsi que sa contribution au développement de l'économie informelle. Ce corpus théorique concerne le change, le taux de change, le marché des changes, le régime de change et la politique de change.

2.1. Définitions du concept de "change"

Le terme « change » est une opération financière qui consiste à convertir une monnaie en une autre monnaie à un taux appelé taux de change (GAUTIER, 1990). Autrement dit, le change vu comme « l'opération de conversion de devises étrangères contre une monnaie

nationale, si elle met en jeu deux monnaies, le change est appelé change direct. Si il fait intervenir plusieurs devises, on dit qu'il s'agit de change croisé » (GRANDDJEAN, 2003).

2.2. Définitions du taux de change

Pour cerner et comprendre davantage le taux de change, nous nous sommes référés à la définition la plus simple selon laquelle « le taux de change d'une devise correspond à la valeur de cette monnaie par rapport à une autre » (AUDREY, 2007). Par ailleurs, «le taux de change comme le prix d'une devise étrangère en terme de monnaie nationale » (SIMON, 2003).

A partir de la transposition de ces deux définitions sur le marché des changes, nous pouvons qualifier le taux de change par un prix de marché, ce dernier varie à la hausse ou à la baisse dans le temps. D'une manière globale, le taux de change est le nombre d'unités de monnaie locale qu'il faut vendre pour acquérir une unité de monnaie étrangère et convertible, appelée devise (SETHI, 2016). En effet, il existe plusieurs types de taux de change qui s'exercent sur le marché de change des devises. Dans le cadre de cette contribution, nous avons choisi de distinguer entre deux types de taux de change, à savoir le taux de change officiel et le taux de change parallèle.

Le premier consiste en un régime de taux de change fixe, dont le prix de la devise est fixé par les autorités monétaires qui définissent un taux de convertibilité des monnaies. Ces autorités monétaires se tiennent prêtes à défendre la parité par des interventions directes pour maintenir la devise à ce cours où le taux de change officiel. Quant au deuxième, il est considéré comme une conséquence du moment que ce dernier ne reflète pas la valeur officielle de la monnaie nationale. Il est décidé sur le marché parallèle ou par le libre jeu de l'offre et de la demande des monnaies étrangères, c'est-à-dire des devises. Ce marché est plus proche de la réalité du marché monétaire local.

2.3. Définitions du marché des changes

Le marché des changes est un marché mondial qui fonctionne en continu. C'est un marché mondial où offreurs et demandeurs de devise ne se rencontrent pas physiquement mais les transactions se déroulent entre les tables de change des différentes banques par le biais d'instruments de communication et de réseaux d'information spécialisés (PILHON, 2001). Par ailleurs, le marché des changes comme un espace où se traitent les opérations de change, c'est-à-dire où s'achètent et se vendent des devises (GUENDOUZI, 2008). Pour cet auteur, ce marché est considéré de loin comme étant le plus vaste et le plus fluide au monde. Globalement, nous pouvons trouvez deux types de marché de change de devises, à savoir le marché au comptant (spot market) et le marché à terme (forward market). Pour le premier, c'est un marché interbancaire sur lequel les devises sont échangées d'un compte à un autre; quant au second, il s'agit du deuxième compartiment du marché des changes interbancaires

où des contrats sont traités entre deux opérateurs dont le prix de la devise est fixé immédiatement mais le règlement de l'opération s'effectue ultérieurement (DOHNI, 2004).

2.4. Les régimes de change

Plusieurs définitions sont consacrées au régime de change, parmi lesquelles, nous citons celle qui considère que « le régime de change représente l'engagement, dans le long terme, des politiques nationales d'un pays en vue d'un certain comportement de son taux de change par rapport aux devises des autres pays. Le régime de change n'est pas un paramètre économique qui est changé chaque jour, chaque semaine, chaque mois ou chaque année. Un régime de change doit durer. Il est essentiel de comprendre que le régime de change n'est pas quelque chose qui peut être modifié fréquemment, parce que les entrepreneurs peuvent conduire leurs affaires uniquement s'ils sont sûrs du régime des politiques dont lequel ils opèrent » (KAMAR, 2005).

En effet, nous distinguons trois types de régime de change en l'occurrence le régime de change fixe, flexible ou flottant et intermédiaire. Ils s'expliquent comme suit :

- Le régime de change fixe², dans lequel les autorités fixent (unilatéralement ou non) le taux de change nominal de référence et s'engagent à vendre ou acheter toute quantité de monnaie domestique demandée ou offerte par le public aux cours annoncés (ROGOFF, 1995).
- Le régime de change flexible ou flottant, est celui dans lequel le taux de change est déterminé par l'offre et la demande de la monnaie domestique sur le marché des changes (YOUGBARE, 2009). Il sous-entend que les monnaies fluctuent librement sans intervention des autorités (MONTOUSSE, 2006).
- Et le régime de change intermédiaire, qui se distingue par rapport aux deux extrêmes régimes de change (fixe et flottant) selon les fluctuations que la banque centrale autorise autour de la parité de référence, et selon la fréquence des réalignements de cette parité. Donc, il s'agit d'un flottement impur. Il est à préciser que les régimes intermédiaires empruntent les avantages des deux régimes (flexibles et fixes) (EICHANGREEN, 1998). Autrement dit, les régimes de change intermédiaires sont des régimes à parité fixe mais ajustable. Ils autorisent les fluctuations du taux de change à l'intérieur d'une fourchette prédéterminée (CONTE, 2009).

2.5. La politique de change

La politique de change englobe le choix et la mise en œuvre du régime et du taux de change, ainsi que les mécanismes et les règles institutionnels qui régissent l'intervention des autorités compétentes. Dans ce sens, « la politique de change est un ensemble

² En adoptant un tel régime, les autorités s'engagent également à défendre la parité de change par des interventions sur le marché des changes ou par la politique monétaire.



¹ Les agents négocient des transactions en devises (prix et quantités), dont la livraison aura lieu plus tard, un mois deux mois, trois mois,...Ce segment est par nature un marché sur lequel les intervenants peuvent se couvrir contre le risque de change, mais il est aussi le centre d'opérations d'arbitrage et d'opérations spéculatives.

d'interventions des autorités monétaires nationales en matière de change, en vue de l'adoption d'un régime de change afin d'atteindre certains objectifs. Le premier point d'une politique de change est le choix d'un régime de change, qui détermine les règles de l'intervention des autorités monétaires sur le marché des changes, et donc, le comportement du taux de change » (KAMAR, 2005). De ce fait, chaque politique de change d'un pays se rattache à sa politique monétaire et ce dans la mesure où l'on prend en considération tous les paramètres ayant une relation avec la croissance et la dynamique économique. Du point de vue économique et financier, la politique de change obéit à la politique monétaire qui a un effet significatif sur la quantité de la monnaie en circulation et les taux d'intérêt, mais aussi les taux de change qui sont influencés à leur tour par des paramètres réels comme l'inflation et la politique fiscale du gouvernement.

3. Aperçu sur la Politique de change en Algérie

La politique de change met en articulation le régime de change et le taux de change avec la politique monétaire d'un Etat via des institutions monétaires et financières et des mécanismes de contrôle. En effet, cela se voit à travers des activités en termes d'achats et de ventes des monnaies étrangères (devises) dans des espaces fictifs de confrontations des offres et des demandes de ces dernières, et qui sont appelés marchés des changes.

La politique de change en Algérie est soumise à la haute instance de gouvernance en l'occurrence la Banque d'Algérie. Cette institution, à vocation bancaire et financière, détient le monopole de la politique monétaire ainsi que la gestion des ressources monétaires et financières étrangères, c'est-à-dire les devises. Dans ce sens, elle a comme mission la création et le maintien du crédit et des changes dans le domaine monétaire avec des conditions plus convenables et propices à un développement rapide de l'économie nationale, tout en veillant à une meilleure stabilité sur le plan interne et externe de la monnaie (article 35 de l'ordonnance sur la monnaie et le crédit).

La Banque d'Algérie, en tant que banque centrale, est responsable de la politique de change et détient, à ce titre, le monopole de la gestion des ressources en devises du pays. L'article 35 de l'ordonnance sur la monnaie et le crédit énonce, parmi les missions de la Banque d'Algérie, nous trouvons la mission de créer et de maintenir dans le domaine de la monnaie, du crédit et des changes, les conditions les plus favorables à un développement rapide de l'économie nationale, tout en veillant à la stabilité interne et externe de la monnaie. Quelque soit la politique de change adoptée par l'Etat Algérien, elle est sensée de se conformer aux normes standards internationales dans la détermination des régimes de change (flottement impur/dirigé), ainsi que le contrôle des changes.

L'Algérie en tant que pays ex-socialiste a adopté durant la période de l'économie dirigée et administrée un régime des changes limitatif conforme à une politique monétaire qui s'y rattache, et ce, jusqu'à la fin des années 1980. Puis, avec le changement du système économique orienté vers l'économie de marché (l'entrée dans la phase de transition à partir des années 1990), l'Etat Algérien a promulgué la loi n° 90-10 relative à la monnaie et le

crédit selon laquelle diverses mesures ont été prises dans le cadre de la libéralisation du commerce extérieur, et par conséquent, plusieurs assouplissements caractérisent désormais la politique monétaire et spécialement la réglementation des changes³. En effet, pour rendre plus flexible et plus harmonieuse la politique des changes par rapport au contexte d'ouverture économique, d'autres formes de la législation ont été émises. Parmi ces réformes, nous pouvons citer à titre d'exemples :

- La loi N° 61-94 du 28 septembre 1994 relative au système du fixing liée à la détermination du taux de change du dinar algérien suivant l'offre et la demande sur le marché des changes⁴;
- Les règlements qui portent sur le contrôle de change et qui donnent plus de souplesse aux opérateurs et aux citoyens dans l'exercice de change, à savoir le règlement n° 95-07 du 23 décembre 1995 et le règlement n° 07-01 du 03 février 2007 promulgués par la Banque d'Algérie donnent effectivement la possibilité aux intermédiaires agréés (Banques et institutions financières) de traiter des opérations en devises pour leur compte ou pour celui de leur clientèle⁵;
- Les ordonnances n° 03-01 du 19 février 2003 et n°10-03 du 26 août 2010, modifiant et complétant l'ordonnance n° 96-22 du juillet 1996 relative à la répression de l'infraction à la législation et à la réglementation des changes et des mouvements de capitaux vers l'étranger⁶;
- Et le règlement n° 16-01 du 6 mars 2016 modifiant et complétant le règlement n°07-01 du 03 février 2007 relatif aux règles applicables aux transactions courantes avec l'étranger et aux comptes devises ;

Il est à préciser que cette série de mesures réglementaires est considérée comme un effort institutionnel qui s'inscrit dans le cadre de l'adoption par l'Algérie en 1997 de l'article VIII des statuts du Fonds Monétaire International (FMI), qui a rendu la convertibilité du dinar pour les transactions courantes irréversibles. En effet, le pays membre du FMI qui souscrit à cette disposition s'engage à ne pas recourir à des restrictions aux paiements et transferts relatifs aux transactions internationales courantes. Cette

La réglementation des changes en Algérie ne présente plus, de nos jours, une contrainte majeure pour les investisseurs ³ et les opérateurs économique, sauf pour des cas particulier relatifs à la gestion du compte financier de la balance des paiements.

Cette réforme est une réaction de la Banque d'Algérie par rapport à la libéralisation des paiements au titre des ⁴ importations.

Afin d'actualiser les règlements relatifs à l'organisation et au fonctionnement du marché interbancaire des changes, la ⁵ Banque d'Algérie a adressé aux intermédiaires agréés (les établissements bancaires) une instruction leur permettant d'effectuer pour leur propre compte ou le compte de leur clientèle des opérations d'achat et de vente à terme des devises contre le dinar, et ceci dans le but d'apporter quelques réaménagements pour des opérations de change au comptant, celle à terme, ainsi que pour la couverture des risques de change et les opérations de trésoreries en devises.

⁶ En 1996, un marché interbancaire des changes a remplacé le fixing dans lequel la Banque d'Algérie intervient soit pour satisfaire ou autoriser les demandes de devises étrangères destinées, dans le cadre de la convertibilité courante du dinar, exclusivement au paiement ou au transfert au titre des transactions courantes. Dans une deuxième étape, la convertibilité courante du dinar s'est élargie aux soins, à la formation et aux voyages Pour toutes ces dépenses, les nationaux résidents sont autorisés à retirer et transférer à l'étranger, moyennant la contrepartie en dinar, les devises nécessaires dans la limite des montants annuels et sur pièces justificatives.

convertibilité, dans l'état actuel de sa gestion, ne concerne que le compte courant de la balance des paiements. La convertibilité du compte financier (anciennement compte de capital), c'est-à-dire la libéralisation des mouvements des capitaux, n'est pas encore totalement ouverte sauf pour les flux d'entrée vers l'Algérie (investissement étranger direct ou investissement de portefeuille des non-résidents). Cependant, les dispositions législatives et réglementaires en vigueur (ordonnance sur la monnaie et le crédit et règlements de la Banque d'Algérie) permettent aux opérateurs économiques résidents de solliciter le transfert de fonds pour assurer le financement des activités à l'étranger, complémentaires aux activités de production de biens et de services en Algérie, moyennant une autorisation du Conseil de la monnaie et du crédit avec l'obligation de rapatrier les excédents de recettes et/ou des bénéfices. Ainsi, la convertibilité courante du dinar, la garantie des transferts des bénéfices et du produit de la cession éventuelle d'actifs résultant d'investissements étrangers, ainsi que la stabilité du taux de change contribuent à promouvoir un environnement favorable aux investissements étrangers.

4. Nature du marché des changes parallèle des devises en Algérie

Dans le but d'incarner et d'expliquer la nature du marché des changes des devises parallèle, nous appuyons notre réflexion sur une thèse selon laquelle « *la question de l'existence d'un secteur informel serait définie en opposition au secteur formel* » (LAUTIER, 2014).

4.1. Aperçu sur le marché des changes parallèle des devises en Algérie

Le marché parallèle des devises est naturellement assez ancien en Algérie. En effet, Il s'est d'abord développé dans une ère de la gestion administrée du taux de change et de la régulation de l'économie nationale par la planification centralisée; en suite, il a pris de l'ampleur avec l'entrée de l'Algérie dans la phase de transition vers l'économie de marché à partir du début des années 1990 d'une part, et le contrôle très stricte de marché de change des devises qui s'effectue par l'imposition de restrictions dans les échanges avec l'extérieur; le contrôle des mouvements de capitaux avec le reste du monde, le contingentement des importations et l'interdiction d'importer certains produits, l'inflation que connait l'Algérie en tant que pays en voie de développement et/ou la devise étrangère est considérée comme une valeur refuge.

Par rapport à cette logique, on suppose que « le contrôle de change sécrète une économie informelle parce que, pour l'essentiel, il est rendu très strict et encourage d'abord la politique financière laxiste qui conduit à l'inflation domestique et à la surévaluation de la monnaie locale » (BENBOUZID, 1999). Ceci parce que le marché des changes parallèle des devises est connu par sa nature complexe par rapport à son fonctionnement, cela nous donne une autre appréciation pour la valeur du dinar par rapport aux autres monnaies étrangères comme l'euro et le dollar, c'est-à-dire, sa dévaluation par rapport aux devises. D'ailleurs, ce marché ne cesse de connaitre l'émergence d'autres pratiques, à savoir celles d'achat et de vente de devises étrangères par les « cambistes de la rue » ou « des cambistes des espaces publics », et ce, malgré l'engagement de l'Algérie dans des réformes institutionnelles pour

contrôler d'une façon légale le change des devises et veiller à protéger la valeur du dinar. Dans ce sens, on considère que ce marché informel des devises a explosé au début des années quatre-vingt-dix avec un écart entre le taux de change parallèle et le taux de change officiel (SIMOHAMMED, 2014).

Le tableau ci-dessous, renseigne sur les derniers taux de change des principales devises étrangères sur les cours des marchés officiels et parallèles en Algérie selon les derniers chiffres rendus publics par la Banque d'Algérie pour le premier trimestre 2020 :

Tableau N° 1 : Les cours de change des principales devises étrangères en dinar algérien durant la période allant du mois de janvier 2020 jusqu'au mois mars 2020

	Janvier 2020				Février 2020				Mars 2020			
	Cours d'achat Cours de vente			Cours d'achat		Cours de vente		Cours d'achat		Cours de vente		
Devises	Marché officiel	Marché parallèle	Marché officiel	Marché parallèle	Marché officiel	Marché parallèle	Marché officiel	Marché parallèle	Marché officiel	Marché parallèle	Marché officiel	Marché parallèle
Euro	133,55	133,58	202	202	130,91	198	130,95	200	135,31	179	135,35	182
Dollar US	119,15	119,16	180	182	120,90	180	120,91	181	123,87	165	123,89	169

Source : Conçu par nous-mêmes, à partir des données de la Banque d'Algérie (année 2020).

A travers ce tableau, nous remarquons que le cours du Dinar Algérien est toujours au bas. En effet, le dinar Algérien maintient sa tendance baissière face aux principales devises étrangères tant sur le marché légal que sur le marché parallèle. Face à la conjecture économique actuelle caractérisée par une double crise que traverse l'Algérie, occasionnée par la crise sanitaire causée par la pandémie du Covid-19 et la crise d'ordre économique accentuée par une baisse vertigineuse du cours du baril du pétrole (aggravée par la guerre des prix entre deux grands producteurs en l'occurrence la Russie et l'Arabie Saoudite), les cours des devises sur les marchés officiel et parallèle par rapport au Dinar Algérien ne cessent de fluctuer pour voir leurs plus bas taux de change⁷. En d'autres termes, cela veut dire que l'apparition du Covid-19 n'a pas épargné le marché de change parallèle des devises en Algérie, et ce, par le fait remarquable du recul de la demande (cette pandémie a eu des répercutions négatives dans tous les secteurs, et plus particulièrement, le secteur financier). Cette période n'est plus lucrative pour les cambistes du marché parallèle, car il n'y a plus de pèlerinage (hadj et omra), de voyages d'affaires et touristiques à l'intérieur et à l'extérieur du pays, sans omettre les déplacements spécialisés dans le transfert clandestin des capitaux (fuite de capitaux). D'ailleurs, certains d'entre eux sont tombés dans les filets du chômage et fuyant la misère sociale que pèse sur eux cette pandémie (Covid-19) ont vendu leurs monnaies étrangères à un prix faible par rapport à l'achat, et ce, dans l'objectif de subvenir aux besoins de leurs familles.

Attribution - Pas d'Utilisation
Commerciale - Pas de Modification 4.0
International (CC BY-NC-ND 4.0)

Cette baisse drastique des cours de change sur les marchés des devises est conséquente d'une crise financière et ⁷ économique marquée essentiellement par l'arrêt quasi-total de tous les secteurs d'activité à l'international (le tourisme, l'industrie, le commerce international, transport, etc.).

En effet, le prix de la monnaie dans la sphère informelle atteindra des niveaux record à la fin de l'année en raison du contrôle des grands commerçants sur le marché au cours de cette période et l'éclosion ultérieur de la demande provenant de différentes parties à la fois, motivées par les voyages d'affaires et d'investissements ; ainsi que touristiques et religieux qui reprendront (BENKHALFA, 2020). Pour mettre davantage au claire les évolutions les plus ressentes des fluctuations des cours de change des principales devises étrangères sur les marchés officiels et parallèles, nous avons trouvé utile de les illustrer à travers le tableau suivant, portant sur la période allant du mois d'avril 2020 jusqu'au mois de juin de la même année.

Tableau N° 2 : Le cours de change des principales devises étrangères en dinar algérien durant la période allant du mois d'avril 2020 jusqu'au mois de juin 2020

	la periode anant du mois d'avrn 2020 jusqu' au mois de jum 2020												
	Avril 2020					Mai	2020		Juin 2020				
	Cours d'achat		Cours de vente		Cours d'achat		Cours de vente		Cours d'achat		Cours de vente		
Devise	Marché officiel	Marché parallèl e	Marché officiel	Marché parallèl e	Marché officiel	Marché parallèle	Marché officiel	Marché parallèle	March officiel	Marché parallèle	Marché officiel	Marché parallèle	
Euro	139,57	185	139,120	190,00	140,86	188,00	140,93	192.00	145,63	198	145,69	200	
Dollar US	128,3	170	128,316	169,00	128,56	170,00	128,57	174.00	128,49	173	128,51	175	

Source : Conçu par nous-mêmes, à partir des données de la Banque d'Algérie (année 2020).

A travers ce tableau, nous constatons que le cours du taux de change dinar algérien face aux devises étrangères sur les marchés de change officiel et parallèles ne cesse de confirmer ses fluctuations. D'ailleurs, durant cette double crise sanitaire et économique, la flexibilité et la volatilité de ces marchés de change se poursuivent et aggravées par la fermeture des frontières aériennes et maritimes ayant plongé le marché parallèle dans une crise inédite. En effet, le recours au confinement depuis le mois de mars, ainsi que son prolongement par l'Etat algérien jusqu'au mois de juin a vraiment accentué l'instabilité et l'incertitude qui marquent ce dit marché. Face à cette situation, le dinar algérien a connu depuis le blocage économique, notamment, durant le mois d'avril une hausse de sa valeur, autrement dit, une légère baisse des cours des principales monnaies étrangères par rapport à la monnaie nationale. Cette conjoncture a pour conséquence une quasi-convergence des prix du marché parallèle vers ceux du marché officiel. Cela est suivi par une correction du marché durant le mois de mai, et ce, par une reprise progressive du marché de change⁸. A titre d'exemple, la monnaie européenne a reprit sa tendance haussière pour atteindre son plus haut niveau

Malgré la reprise progressive du marché parallèle de change, son avenir n'est pas garanti, et ce, suite aux différentes ⁸ initiatives prises par le gouvernement actuel afin d'éradiquer ce marché qui est considéré comme moteur de la fuite de la devise. En effet, Parmi elles, nous citons la plus récente, à savoir celle du ministère des finances figurant dans la loi de finances complémentaire pour l'année 2020 portant sur la limitation des montants autorisé sans déclaration, c'est-à-dire, 1000 euros au lieu de 5000 euros (Cette initiative rentre dans le cadre d'une stratégie globale visant à étouffer le marché parallèle). Mais, la Commission des finances et du budget de l'APN a décidé d'annuler l'article 45 du projet de loi de finances complémentaires (PLFC) 2020 fixant à 1000 euros le montant minimum en devises soumis à la déclaration douanière, et par conséquent, le montant en devises autorisé sans déclaration à la Douane est toujours maintenu à 5000 euros.

depuis le mois de mars dernier ayant coïncidé avec le début de la crise sanitaire ayant frappé l'Algérie. Pareil pour le mois de juin, cette même monnaie poursuit sa tendance haussière suite au déconfinement progressif mis en œuvre durant le mois de juin⁹. Cela signifie pour les investisseurs importateurs une reprise et une accélération de l'activité économique. Cette tendance haussière des cours des devises profite particulièrement aux cambistes qui prévoient d'exploiter la forte demande qui commence à reprendre. Quoique la valeur de la monnaie nationale reste très basse tant sur le marché officiel que sur le marché parallèle, elle révèle la situation de l'économie algérienne qui a de la peine à se relancer dans un contexte de crise. D'ailleurs, le marché parallèle des devises n'a que très peu vaciller face à la violence du choc ressenti par la double crise (sanitaire et économique) qui menace le pays, et ce, en considérant que « le Square est devenu le Frankenstein de l'Etat » (KHALEF, 2020).

Il est aussi important de souligner la baisse du budget de l'Etat durant cette période, qui impacte considérablement la valeur de la monnaie nationale. Cela oblige les opérateurs économiques de se procurer des devises nécessaires au fonctionnement de leurs affaires par le biais du marché parallèle des changes. Ce contexte de rigueur n'encourage pas les investisseurs à mettre leur argent dans un pays où la situation financière est critique, mais plutôt, il favorise la fuite des capitaux et impacte l'équilibre sur le marché parallèle des changes, ce qui cause comme conséquence la flambée des principales devises, en l'occurrence l'euro et le dollar américain pour le cas du marché parallèle en Algérie. Pareil pour le marché officiel des changes, les devises atteignent encore des valeurs records, notamment pour l'euro qui s'est échangé à 145,639 DA pour l'achat et 145,695 DA pour la vente, confirmant ainsi on appréciation face au dinar algérien, une appréciation qui se confirme avec le recul drastique de la liquidité bancaire, mais surtout avec la baisse des revenus en devise du pays, qui ne devrait pas dépasser les 20 milliards de dollars pour l'année 2020, alors que le déficit de la balance des paiements peut atteindre les -18 milliards de dollars selon la loi de finances complémentaire de cette même année. De ce fait, les autorités financières procéderont au fur et à mesure à l'ajustement de la valeur du dinar afin de faire face à la conjoncture économique actuelle et diminuer l'impacte du déficit de la balance des paiements¹⁰.

4.2. Les principales raisons de la dépréciation du dinar sur le marché de change parallèle des devises en Algérie

Il existe plusieurs raisons ayant causé la dévaluation du dinar sur le marché de change parallèle des devises en Algérie. De notre point de vue, nous citons les raisons suivantes :

Il est à rappeler que le marché officiel des devises en Algérie, se caractérise toujours par sa nature institutionnelle, qui ¹⁰ impose un contrôle très stricte avec une rigueur qui régule le change fondée sur des mesures très rigides.



Le dinar algérien connaît une période très mouvementée dans un contexte économique difficile pour l'Algérie. La ⁹ monnaie nationale connaît un nouveau recul dans les transactions officielles après une petite période d'accalmie. A titre d'exemple, pour l'achat d'un euro, elle est échangée à 145,639 DA sur le marché officiel et à 198,00 DA sur le marché parallèle ; quant à ça vente, elle est échangée à 145, 695 DA sur le marché officiel contre 200,00 DA sur le marché parallèle.

- La baise de l'offre des devises, conséquence du fait de la crise mondiale combinée avec le décès d'un nombre important de retraités algériens qui ont largement épongé l'épargne de l'émigration ;
- La demande qui provient des simples citoyens qui voyagent et figurent parmi les causes ayant provoqué la dépréciation du dinar sur le marché de change parallèle. Nous citons, à titre d'exemple, les touristes, les hadjis, les personnes qui se soignent à l'étranger et les frais des étudiants. Cette raison est accentuée par la faiblesse de la location devises qui est considérée très insuffisante voire même dérisoire par ces derniers;
- La forte demande qui provient de la sphère informelle qui contrôle 40% à 50 % de la masse monétaire en circulation et 60% des segments des différents marchés, en l'occurrence ceux des fruits et légumes, de la viande rouge et blanche, de poisons, etc. (MEBTOUL, 2017);
- Le passage du Remdoc au Credoc crédit documentaire, expliquant les mesures d'assouplissement dans le cadre des transactions à l'international en 2013 qui a largement pénalisé les petites et moyennes entreprises représentant plus de 90% du tissu industriel en déclin (5% dans le PIB);
- L'utilisation du marché parallèle pour le transfère des devises par les opérateurs nationaux et étrangers (la fuite des capitaux et l'évasion fiscale);
- L'injection de la monnaie dans l'économie sans contrepartie productive engendre de l'inflation, et donc, la dévaluation du dinar. En effet, l'Etat algérien est parmi plusieurs pays du monde ayant mis en place le financement non conventionnel en introduisant des amendements dans la loi du crédit et de la monnaie (Loi n°17-10 du 11 octobre 2017), permettant ainsi d'avancer de la liquidité par la Banque d'Algérie au trésor public (BOUAKEL, 2018);
- Et le placement d'une partie de l'épargne dans les devises provoqué par la fragilité de l'économie algérienne qui s'explique par la chute des prix des hydrocarbures (depuis 2013 et les fluctuations erratiques des cours d'or).

4.3. Quelques facteurs du marché de change parallèle des devises en Algérie

Pour interpréter le fonctionnement et la dynamique du marché de change parallèle de devises en Algérie, il est primordial de présenter d'une façon générale quelques facteurs considérés comme fondamentaux en la matière, à savoir la convertibilité restreinte du dinar et l'absence des bureaux de change officiels, l'apport des émigrés et des retraités ayant travaillé à l'étranger, les importateurs et les exportateurs des biens et services, et en fin, la fuite des capitaux.

4.3.1. La convertibilité restreinte du dinar et l'absence des bureaux de change officiels

Face à la convertibilité restreinte du dinar et en l'absence de la mise en place des bureaux de change officiels annoncée depuis des années, mais toujours pas appliquée, le change parallèle présente aujourd'hui, la seule et l'unique façon pour le simple citoyen, l'homme d'affaires ou le patron de PME, d'avoir des devises pour voyager ou acheter des équipements introuvables sur le marché national.

4.3.2. L'apport des émigrés et des retraités ayant travaillé à l'étranger

Fréquemment, l'offre de devises sur le marché parallèle résulte en premier lieu des apports en devises des émigrés algériens et spécialement ceux qui résident en France, l'Espagne et l'Angleterre. En second lieu, les retraités algériens ayant choisi de revenir dans leur pays, ce qui rend évident l'ouverture de comptes en devise pour facilité l'accès à leurs pensions. Ajoutant à cela, les autres pensions versées en devise et enfin de quelques étrangers qui font le change occasionnellement, lors de leur déplacement en Algérie. Ces différentes populations ont un impact considérable dans la montée des réseaux de « cambistes de la rue» et des « bureaux de change parallèles », et qui ne cessent de s'organiser dans la majorité des villes du pays, essentiellement là où il existe une émigration d'une manière intense comme le cas de la Kabylie. Les demandes de devises sur le marché informel émanent par contre de personnes physiques qui souhaitent ouvrir des comptes devises auprès des banques, surtout que celles-ci ne cherchent pas l'origine des billets étrangers. Ces demandes sont devenues très importantes car les détenteurs de comptes devises ont la possibilité de demander des visas d'entrée auprès des ambassades et en même temps justifier des ressources en monnaie étrangère pour espérer obtenir ces visas et donc pouvoir voyager vers l'étranger. En conséquence, une grande partie de la liquidité en devises qui transite par le marché informel se retrouve régulièrement détenue auprès des banques sous forme de comptes devises, facilitant ainsi une amélioration de la position de change de ces établissements bancaires. C'est un aspect positif, car cela donne la possibilité au système bancaire algérien de pouvoir canaliser certaines ressources en monnaies étrangères disponibles auprès des émigrés, lesquels privilégient pour des raisons évidentes le canal du marché informel plutôt que le secteur officiel. L'inconvénient réside dans le fait que les banques auront à gérer un perpétuel mouvement de ces comptes devises à cause des retraits incessants de la part de la clientèle qui est le plus souvent à la recherche d'une obtention d'un visa ou d'un financement d'un voyage à l'étranger.

4.3.3. Les importateurs et les exportateurs des biens et services

Une autre catégorie d'acteurs qui intervient sur le marché de change parallèle des devises, et ayant un impact considérable dans son développement, est celle des importateurs et des exportateurs de biens et services. Mais, vu la nature de l'économie algérienne dont les exportations sont à plus de 95% en hydrocarbures (l'Etat est l'exportateur absolu) ainsi pour les autres exportations, qui sont hors-hydrocarbures, il est très minime de trouver des personnes privées qui œuvrent dans cette activité; on peut avancer une évidence selon laquelle l'exportation a moins d'influence sur le marché parallèle des devises contrairement à l'importation qui est très investie par des hommes d'affaires de toute taille. Pour cela, une partie des devises, qui non moins importante, circulant sur le marché parallèle et qui est difficilement évaluable, va au profit des importateurs de biens et services. Ces derniers constituent une frange qui s'adonne à l'importation de produits prohibés ou de contrefaçon, renforçant par la même occasion le secteur informel de façon générale. Ce qui d'ailleurs porte préjudice à l'économie nationale tant par la fraude fiscale, le gaspillage de devises

pour des produits douteux que par la concurrence déloyale qui est faite à la production nationale.

4.3.4. La fuite des capitaux

Enfin, une dernière partie des ressources en devises disponibles au niveau du secteur informel, prend la voie de l'étranger sous forme de fuite de capitaux.

Ces capitaux transférés vers l'étranger sont l'équivalent de plusieurs points de croissance perdus pour l'économie, dans la mesure où ces fonds sont des prélèvements sur les réserves de change qui alimentent ces opérations de transferts. Ce sont aussi des fonds en devises qui auraient dû être versés à la Banque Centrale (BC) et sont détournés vers le marché parallèle, permettant ainsi la fuite de capitaux (NOUIOUA, 2018).

En effet, de nombreux Algériens investissent d'importantes sommes dans des activités telles la restauration, l'hôtellerie, les services, ou carrément l'immobilier dans certains pays comme la France, l'Espagne, la Tunisie et les pays du Golfe. Dans ce cas, il y a conversion de montants élevés en dinars vers des devises obtenues auprès des « cambistes de la rue » ou encore directement à la source, soit les émigrés eux-mêmes. Depuis le début des années 1990 jusqu'à nos jours, on a assiste au départ massif de nombreux citoyens vers l'étranger, particulièrement des cadres qui s'installent en France, au Royaume-Uni, au Canada et aux pays du Golfe. Les ressources en moyens de paiements extérieurs utilisées, se sont procurées également dans la majorité des cas auprès du marché parallèle des devises.

5. La contribution du marché des changes parallèle des devises dans le développement l'économie informelle en Algérie

Conformément à la logique selon laquelle, les définitions de l'économie informelle dépendent de l'objectif poursuivi par les auteurs (MENGUELTI, 2015), nous considérons que le marché des changes parallèle des devises est une partie de l'économie informelle et qui contribue à son développement au sens large. En effet, « l'économie informelle est une situation tout aussi « conforme » que l'économie formelle et qu'elle peut être considérée comme une institution émergente, forme d'alternative aux institutions officielles insuffisamment institutionnalisées ou en voie de désinstitutionalisation » (PESQUEUX, 2012). En transposant cette définition au cas de l'Algérie, et particulièrement en ce qui concerne le marché des changes parallèle des devises, nous pouvons affirmé que ce dernier est considéré comme l'un des espaces d'exercice des activités des finances informelles non déclarées, et ce, pour se procurer des compléments de revenus par plusieurs catégories de cambistes et qui ont légalement des activités officielles comme les travaux de broderie, de tissage, de confections, de pâtisseries, fonctions libérales et autres. Aussi, d'autres acteurs peuvent exercer cette activité parallèle (achat et vente des devises) sur le marché des changes à savoir les chômeurs, les retraités, les émigrés et les ménages en général. Par conséquent, ce marché des changes contribue au développement de l'économie informelle¹¹. Il est aussi considéré d'une part, comme la résultante d'une insuffisance d' institutionnalisation et d'autre part, le fait qu'il est observé comme une réponse à la fragilité

De nombreuses études sur ce thème sont produites depuis des années sans que l'on puisse évaluer précisément, faute ¹¹ d'appareils statistiques fiables et de données vérifiées, le niveau exact des activités informelles, les secteurs concernés et ce qu'ils représentent précisément en valeur.



517

et à la mauvaise gouvernance des instances compétentes en la matière qui peut être qualifiée comme une voie de désinstitutionalisation. Le fait que le marché des changes des devises parallèle est considéré comme l'une des formes de la finance informelle qui à son tour fait partie intégrante de l'économie informelle ; il est difficile de mesurer le volume qu'elle représente par rapport au PIB de l'Algérie. Mais tout de même, et d'après certaines sources, la taille de l'informel oscille entre 40 % à 50 % du PIB et représenterait plus de 100 milliards de dollars (jusqu'à 130 milliards pour certaines estimations)¹². On estime que ce secteur représente environ 45 % du PIB (BELLACHE, 2013). Ce secteur aux proportions monumentales est constitué d'une large gamme d'activités non déclarées qui échappent à l'impôt, à la réglementation, au droit et aux normes professionnelles.

Le marché parallèle des devises est toléré par les pouvoirs publics dans la mesure où ils sont incapables d'assumer objectivement une convertibilité totale du dinar. Le gap entre les deux taux de change risque de s'approfondir du fait que le dinar reste encore surévalué par rapport au couple euro/dollar (monnaies étrangères plus utilisées sur le marché de change légale et parallèle). Si des réformes sont entreprises dans ce sens, il serait difficile d'éradiquer ce marché parallèle dans la mesure où l'offre de devises n'est pas maîtrisée (émigration, retraités, effets de la surfacturation dans le commerce extérieur, etc.) d'une part, et que la demande de devises émane également de certains agents économiques dont les pratiques échappent à la logique du système bancaire (fuite de capitaux, importations frauduleuses, etc.) d'autre part. L'unique solution reste la convertibilité totale du dinar. Mais, en l'absence d'une diversification de l'économie, le changement dans la politique de change reste aléatoire, même si des outils existent pour des améliorations (GUENDOUZI, 2018).

6. Les Mesures prises pour lutter contre le marché de change parallèle des devises

Dans le but de lutter contre le marché des changes parallèle des devises, une série de mesures a été prise. Parmi les plus d'actualité, nous citons le dispositif de couverture du risque de change et la création et le fonctionnement des bureaux de change des officiels.

6.1. La couverture du risque de change

La Banque d'Algérie a adressé aux banques une instruction portant organisation et fonctionnement du marché interbancaire des changes dans les opérations du commerce extérieur, opérationnelle depuis le 02 janvier 2018. Cette instruction a pour objet de préciser l'organisation et le fonctionnement du marché interbancaire des changes, les opérations de change au comptant, les opérations de change à terme de couverture du risque de change et les opérations de trésorerie devise. Ce dispositif s'inscrit dans la poursuite du processus de réformes et constitue l'aboutissement de larges concertations menées par la Banque d'Algérie en direction de la place bancaire et financière à travers des cycles de vulgarisation et des actions de formation¹³. Ce dispositif est consacré par la promulgation d'une série de textes réglementaires, en l'occurrence, le règlement n°17-01 du 10 juillet 2017 relatif au

Ce dispositif est jalonné par une série de réunions incluant l'ensemble de la place bancaire sous l'égide de la Banque d'Algérie. 13

Ces chiffres qui proviennent de diverses sources sont communiqués dans le seul but de situer des ordres de grandeur. ¹² Même si elles sont proches de la réalité, la prudence s'impose face à des données disponibles en quantité mais dont la qualité est problématique.

marché interbancaire des changes et aux instruments de couverture du risque de change et de l'instruction n° 06-2017 du 26/11/2017 portant sur l'organisation et le fonctionnement du marché interbancaire des changes. En effet, les entreprises peuvent s'adresser à leurs banques pour se prémunir contre le risque de change qu'induisent les fluctuations des taux de change des devises de facturation et de paiement de leurs importations de biens d'équipements dans le cadre de l'investissement productif, de produits semi-finis ou de matières premières destinées à la production nationale.

6.2. La création des bureaux de change

La Banque d'Algérie a élaboré au mois de mars 2016 un nouveau règlement modifiant les conditions d'agrément des bureaux de change, une mesure qui vise a absorbé les devises circulant dans le marché informel sur fond d'une baisse drastique des revenus du pays en devise¹⁴. Selon l'instruction 03-97 du 16 avril 1997, régissant l'activité des bureaux de change, définit le change manuel comme « toute opération d'achat et/ou de vente de billets de banque et/ou de chèques de voyage libellés en monnaies étrangères librement convertible contre la monnaie nationale ». En effet, depuis avril 2017, 46 bureaux de change ont été agréés dont 27 ont fait l'objet d'annulation pour non ouverture de bureaux et 13 autres ont été institués mais annulés à la demande des bénéficiaires. Parmi les raisons de l'échec de ces bureaux de change, nous citons à titre d'exemples :

- Les bureaux de change privés agréés sont strictement régis par l'Etat avec une restriction vigoureuse de leur marge de manœuvre. D'ailleurs, ils sont tenus de :
 - Déclarer les sommes détenus en monnaie étrangère ;
 - Travailler d'une façon permanente avec les institutions financières et bancaires de l'Etat;
 - Se soumettre à un paiement d'impôts ;
 - Et ne pas avoir le droit de déterminer à leur guise le taux de change de la devise.
- Et la rémunération de ces détenteurs des bureaux de change est limitée à 1% dans leurs transactions (leur marge bénéficiaire ne doit pas dépasser 1%, c'est-à-dire, ces bureaux de change doivent acheter des devises à un prix inférieur à 1% par rapport au taux de change).

Toutes ces contraintes d'ordres administratifs et réglementaires rendent ces bureaux de change moins rentables et moins attractifs (lois et règlements). Cela incite, en effet, le recours au marché parallèle de change (communément appelé Squart comme celui du Port Said fonctionnant sous forme d'une bourse parallèle structurée et organisée en Algérie) car il permet de réaliser des marges bénéficiaires très importantes. Au vu du transfert illicite des devises, une révision du système de création des bureaux de change pourrait permettre de trouver une alternative afin de lutter rigoureusement contre le marché des changes parallèle des devises.

Attribution - Pas d'Utilisation

7. Les mesures à entreprendre pour lutter contre le marché de change parallèle

Pour lutter efficacement contre le marché de change parallèle en Algérie, les pouvoirs publics sont sensés d'encourager à d'articuler un programme de réformes générales qui incluraient la réforme du marché de la devise et qui serait étalé sur le court, moyen et le long terme (BESSAHA, 2020). En effet, ce programme s'articulerait autour de quatre grands axes, à savoir :

- Le premier axe, concerne une série de mesures courtermistes, qui sont en l'occurrence un ajustement progressif du taux de change officiel pour le rapprocher de sa valeur d'équilibre, qui est censée être cohérent avec la stabilité macro-économique du pays, une augmentation des plafonds indicatifs pour les indemnités de voyage, l'ouverture des bureaux de change pour renforcer les forces de marché dans la détermination du prix des devises et intégrer les ressources en devises qui circulent en dehors du system financier, un assouplissement des restrictions à l'importation et l'élargissement des participants au marché interbancaire des changes;
- Le deuxième axe, concerne l'ensemble des réformes macro-économiques et structurelles à prendre à moyen terme. En effet, Parmi les mesures les plus essentielles à prendre sur le plan macro-économique, nous citons à titre d'exemples, celles qui portent sur le plan budgétaire comme la lutte contre la fraude, amélioration du recouvrement des recettes, la reconstitution d'une épargne budgétaire et la préservation des réserves de change. Pour ce qui est des mesures à prendre sur le volet monétaire, elles doivent s'inscrire dans le cadre de l'amélioration de la politique monétaire, et ce, afin de mieux gérer la liquidité avec une gestion active du taux de change de maintien de la compétitivité. Quant au plan structurel, il s'agit de la diversification des exportations hors hydrocarbures par le développement du climat des investissements et des affaires ainsi que l'ouverture commerciale (intégrer des réformes plus attractives pour les investisseurs locaux et étrangers);
- Quant au troisième axe, dans une perspective de moyen terme, il porte sur la démonétisation du dinar algérien. En effet, l'enjeu majeur de cette démonétisation est d'ajuster les moyens de paiement aux volumes des transactions ainsi que de lutter contre l'inflation, l'économie informelle et la fraude fiscale, etc.;
- Et enfin, le quatrième axe, s'applique naturellement dans une démarche processuelle qui engage le pays sur le long terme dans une libéralisation graduelle du compte capital de la balance des paiements, et ce, pour favoriser la circulation des capitaux en direction de l'Algérie et donc disposer de plus de ressources extérieures.

8. Conclusion

Le marché de change parallèle des devises en Algérie qui demeure au cœur de l'économie informelle est l'un des segments de la finance des plus complexes et ce malgré l'ensemble des mesures institutionnelles engagées par la Banque d'Algérie en la matière. En effet, il est difficile de l'éradiquer, ce marché informel dans la mesure où d'une part, l'offre des devises n'est pas maitrisée et contrôlée comme celle qui est émise par les émigrés, les retraités, les effets de la surfacturation dans le commerce extérieur, etc., et d'autre part, la demande en

devises émane également de certains agents économiques dont les pratiques échappent à la logique du système bancaire, à savoir la fuite des capitaux, les importations frauduleuses, etc. Aussi, d'autres contraintes d'ordre institutionnel ont accentué le marché parallèle des devises, en l'occurrence la bureaucratie et la lenteur des réformes institutionnelles, ainsi que la tolérance par les pouvoirs publics de ce marché dans la mesure où ils sont incapables d'assurer objectivement une convertibilité totale du dinar sur le marché de change officiel. Pour lutter efficacement contre ces contraintes et d'éradiquer ce marché de change parallèle, il est primordial d'avancer comme perspective la réforme totale des systèmes bancaire et fiscal permettant la modernisation du secteur bancaire qui est vital et nécessaire afin de bancariser la masse monétaire circulant sur le marché parallèle (masse de cash-flow) et la mettre au service de l'économie algérienne, et cela, via la création de banques en ligne (la redynamisation des TIC, notamment l'encouragement du marché de la téléphonie mobile), le changement des billets de banque et la création des bureaux de change.

9. Bibliographie

- 1. *Algérie: le marché noir des deviises est-il hors contrôle*. (2020, juin 14). Consulté le juin 21, 2020, sur Dairdaily: https://www.dzairdaily.com
- 2. AUDREY, V.-C. (2007, janvier 2). Le taux de change: définition et fonctionnement. Consulté le septembre 4, 2020, sur https://www.algerie-eco.com.
- 3. BELLACHE, Y. (2013). Le secteur informel en Algérie: Approches, acteurs et déterminants . *Les cahiers du CREAD*, pp. 159-186.
- 4. BENBOUZID, M. (1999, 2 15). Réseaux fiinanciers et marchés parallèles des devises:des Algériens dans l'économie informelle. *Revue Européenne des Migrations Internationales*, pp. 123-139.
- 5. BENKHALFA, A. (2020, Avril 19). Lee marché noir de devises en Algérie: Un expert explique la hausse de l'euro. Consulté le Mai 3, 2020, sur Dair AILY: https://www.dzairdaily.com/marche-noir-devise-algerie-hausse-taux-de-change-euro-square-explication-benkhalfa/
- 6. BESSAHA, A. (2020, Fevrier 25). *Dzairdaily*. Consulté le Octobre 5, 2020, sur Algérie: une feuille de route pouréliminer le marché noir de devises: https://www.dzairdaily.com
- 7. BOUAKEL, M. (2018, Juin). L'efficacité de la gestion de la masse monétaire dans le cadre du financement non conventionnel : Etude analytique de la période 2011-2022. *Journal of Financial, Accounting and Managerial Studies*, pp. 101-110.
- 8. CONTE, B. (2009). *La tiers-Mondialisation de la planete* . Bordeaux: Presses universitaires de Bordeaux.
- 9. DOHNI, L. (2004). Le taux de change: opportunité et risques. Bruxelles : DE BOECK.
- 10. EICHANGREEN, B. J. (1998). European Monetary inufication: a tours d'horizon. *Oxford review of economic policy*, pp. pp 24-40.
- 11. GAUTIER, F. (1990). *L'analyse macro-économique*. Québec: Les presses de l'université Aval.
- 12. GRANDDJEAN, P. (2003). Change et gestion du risque de change. Alger: CHIHAB.
- 13. GUENDOUZI, B. (2018). Le gap entre les taux de change officiel et parallèle risque de s'élargir . *El Watan*, 5.
- 14. GUENDOUZI, B. (2018, Aout 18). Le gap entre les taux de change officiel et parallèle risque de s'élargir. Consulté le Septembre 16, 2020, sur El Watan: https://www.elwatan.com/
- 15. GUENDOUZI, B. (2008). relations économiques internationales. Alger: El Maarifa.

- 16. KAMAR, B. (2005). *Politique de change et globalisation: cas de l'Egypte.* Paris: L'Harmattan.
- 17. KHALEF, A. (2020, juin 14). *Algérie: le marché noir des devises est-il hors contrôle*. Consulté le juillet 19, 2020, sur site Web Dair Dialy: https://www.dzairdaily.com/
- 18. LAUTIER, B. (2014). L'économie informelle danss le tierd monde. PARISS: La Découverte.
- 19. MEBTOUL, A. (2017, Décembre 17). *Dépréciation du dinar: Les sept raisons du Pr MEBTOUL*. Consulté le Novembre 1, 2020, sur ALGERIEECO: https://www.algerie-eco.com/
- 20. MENGUELTI, S. (2015,). A la croisée du formel et de l'informel: les entreprises créées par le dispositif de l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes dans la wilaya de Tizi-Ouzou. *Notes de recherche n°15-01, IREGE, Université de Savoie*.
- 21. MONTOUSSE, M. (2006). Macroéconomie. Paris: Bréal.
- 22. NOUIOUA, B. (2018). Transfert illicites de devises : ces fortunes qui fuient l'Algérie. *El Watan*, 3-4.
- 23. PESQUEUX, Y. (2012, Octobre 9). L'écoonomile informelle, une bonne "movaise pratique". *Revue française de gestion*, pp. 217-229.
- 24. PILHON, D. (2001). Les taux de change. Paris: La Découverte et Syros.
- 25. ROGOFF, M. H. (1995, vol 9 n°4). The mirage of fixed exchange rates. *Journal of economic perspecttive*, pp. 624-660.
- 26. SEKHI, L. B. (2016). Essaye d'analyse sur l'impact du taux de change sur les importations en Algérie (1980-2014) . *Mémoire de master en sciences économiques, option économie appliquée et ingénierie financière* . Béjaia, Algérie.
- 27. SIMOHAMMED, K. (2014). L'impact des taux de change parallèle sur la demande de la monnaie. Cas de l'Algérie durant 1980-2010: étude économétrique. *El Bahith Review*, pp. 17-25.
- 28. SIMON, Y. (2003). Techniques financières internationales. Paris: Economica.
- 29. YOUGBARE, L. (2009, avril 3). Effets macroéconomiques des régimes de change: essais sur la volatilité, la croissance et les désequilibres des taux de change rééls. *thèse de doctorat en sciences économiques*. université d'auvergne, Clermont Ferrand1, France.